

SERVICE DES AFFAIRES BOURGEOISIALES

rue des Alpes 10, Fribourg ☎026/351.78.04

bourgeoisie@ville-fr.ch

BATIMENT DE LA ROUTE DES BONNESFONTAINES 26

INFORMATIONS GENERALES

1. Situation du bâtiment

Le bâtiment de la route des Bonnesfontaines 26 est situé dans le quartier de Torry. Il fait partie d'un complexe abritant un home pour personnes âgées (au No 24) et un foyer pour des enfants et des jeunes (No 30-38).

2. Transports publics

La route des Bonnesfontaines 26 est à 2 minutes à pied de l'arrêt de bus. Il faut ensuite 9 minutes en bus pour se rendre jusqu'à la gare. Passage devant l'université Miséricorde de Fribourg en 5 minutes.

Ligne 5 - Torry des TPF (Transports publics fribourgeois)

Vous pouvez vous procurer un horaire de bus et un abonnement à la gare routière TPF de Fribourg. Voir également le site internet des TPF (sous la rubrique adresses utiles).

3. Logement

18 chambres sont mises à disposition. La grandeur des chambres varient entre env. 22 m² et env. 25 m². Celles-ci sont toutes équipées d'une salle de bains avec douche et d'un WC. **Aucun coin cuisine n'est mis à disposition**, toutefois les appareils ménagers suivants peuvent être installés dans la chambre : petit frigo, micro-ondes et bouilloire.

Les chambres sont équipées d'une commode, d'un bureau avec une chaise et d'une petite étagère murale.

4. Clés

Une clé de boîte aux lettres ainsi qu'une clé d'appartement (permettant également d'ouvrir la porte d'entrée principale) seront remises au locataire.

5. Cave et galetas

Aucune cave ni galetas n'est mis à disposition.

6. Buanderie

Il n'y a pas de buanderie mise à disposition et il est interdit d'installer un lave-linge ou un tumbler dans la chambre louée. Il est également interdit de laver ou suspendre du linge dans la chambre.

7. Vélos/scooters

Les vélos et scooters peuvent être parqués près de l'entrée principale.

8. Stationnement des voitures

Il n'y a pas de place de stationnement à disposition des locataires sur la place de parc située devant les bâtiments 26 à 36. Les propriétaires de voiture doivent donc utiliser les places de parc à l'extérieur de l'enceinte ou les parkings payants de la Ville.

9. Electricité

La consommation d'électricité est comprise dans le prix de location.

10. Télé-réseau - Internet

IL n'existe pas de réseau Wi-Fi. Le locataire a la possibilité de s'abonner au télé-réseau (Swisscom).

11. Gestion des déchets

Les déchets ménagers doivent uniquement être **déposés dans les sacs à poubelles bleus officiels de la ville de Fribourg** (disponibles dans tous les commerces importants).

Le locataire dépose les déchets triés aux endroits prévus par le bailleur ou par la Commune de Fribourg. Il se conforme aux instructions qui lui sont données à ce sujet. Dans tous les cas, le locataire supporte les frais et taxes en rapport avec le tri, la gestion et l'évacuation des déchets ménagers. Des informations détaillées sur le ramassage, l'élimination et le recyclage des différents types de déchets sont consultables sur le site internet de la ville de Fribourg, rubrique Edilité, gestion des déchets.

13. En cas de dégâts ?

La réparation de petits dégâts et l'entretien courant de la chambre sont à la charge du locataire. Pour les autres cas, veuillez vous adresser au concierge (voir rubrique adresses utiles).

14. Le loyer

Des bulletins de versement seront fournis au locataire. Le loyer mensuel est payable d'avance avant la fin du mois précédent. En cas de rappel, des frais seront facturés.

15. Dépôt

La contre-valeur de deux mois de location est à constituer par le locataire avant la remise des clés.

16. La sous-location

Elle n'est autorisée qu'avec l'accord du propriétaire. Le locataire contractant continue à engager sa responsabilité pour le paiement du loyer ainsi que pour d'éventuels dégâts causés par la personne qui sous-loue.

17. Contrôle des habitants

Dans la semaine qui suit votre emménagement, vous avez l'obligation de vous présenter au bureau du Contrôle des habitants de la commune de Fribourg et de remettre une attestation de domicile de votre commune de domicile. (voir rubrique adresses utiles).

18. Pour plus de renseignements

Vous pouvez vous adresser au Service des Affaires bourgeoises de la Ville de Fribourg.
Tél. 026 / 351.78.04.

ADRESSES UTILES :

Raccordement téléphonique

Swisscom-Fribourg-Centre
Avenue de la gare 18, 1700 Fribourg

Tél. 0800.800.800

Redevance radio/TV

Billag AG
Avenue de Tivoli 3, 1700 Fribourg

Tél. 0844.834.834
www.billag.com

Contrôle des habitants

Place de l'Hôtel-de-Ville 3
1700 Fribourg

Tél. 026/351.71.31

www.ville-fribourg.ch

Lundi au vendredi : de 08h.00 à 11h.30 et de 14h.00 à 17h.00.

Veilles de fêtes : jusqu'à 11h.30 ou 16h.00

Déchetterie communale des Neigles

Rte des Neigles 50, Fribourg (en vieille ville)
1700 Fribourg

Tél. 026 / 351.7900

www.ville-fribourg.ch

Lundi au jeudi de 07.00 à 11.30h et de 13.45 à 16.30h.

Vendredi et veilles de fêtes : 07.00h à 11.30h et 13.45 à 15.30h.

Samedi : 08.00 à 11.00h.

Bourgeoisie de la Ville de Fribourg

Rue des Alpes 10, 1700 Fribourg
Lundi au vendredi de 08.00h à 11.30h - 14.00h à 17.00h.

Tél. 026 / 351.78.04

www.ville-fribourg.ch/bourgeoisie

Conciergerie du bâtiment

M. Christian Chappuis

Tél. 026/ 469.75.55